

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIVU D'ASSAINISSEMENT
ST-MAURICE-D'ARDECHE – VOGUE – LANAS

Séance du 29 mai 2017

Nombre de Membres en exercice :	6
Nombre de Membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix-sept,
et le vingt-neuf du mois de mai,
à 16 heures, le Comité Syndical, régulièrement
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Jean-Claude BACCONNIER.

Date de la convocation :

22/05/2017 **Présents** : Mme LAURENT – DURAND - Mrs BACCONNIER - ALAZARD – et
RIEUBON

Date d'affichage : **Excusés** : M. GARDANT

22/05/2017

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Geneviève LAURENT

**D2017-05-04 / OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LES TARIFS DE LA PARTICIPATION POUR LE
FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

M. le Président propose au Comité Syndical les différents tarifs pour la
participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) comme
suit :

Désignations	tarifs
1 – Construction nouvelle avec 1 seul logement	2 500 €
2 – A partir de la 3 ^{ème} construction nouvelle (en cas de lotissement), village vacances, gîtes.	1 500 €
3 – Nécessitant une pompe de relevage	1 250 €
4 – Un nouveau local commercial ou industriel - par local commercial ou industriel supplémentaire	2 500 € 400 €
5 – Un immeuble - par logement supplémentaire	2 500 € 1 200 €
6 – Un hôtel - par chambre supplémentaire	2 500 € 350 €
7 – Construction existante ayant un dispositif d'assainissement autonome, raccordable après extension du réseau de collecte	1 250 €
8 - Construction existante ayant un dispositif d'assainissement autonome, raccordable après extension du réseau de collecte et nécessitant une pompe de relevage	800 €
9 – Camping - par emplacement	2 500 € 200 €
10 – Unité de sanitaire à usage professionnel	750 €